

Un moment nous crûmes avoir à faire au frère de Pierre-Gérard, l'avocat François-Laurent qui suit, mais les fautes grammaticales contenues dans la lettre susdite nous ont fait rejeter cette supposition.

Ajoutons, à titre de curiosité, que la supplique de Ransonnet, datée d'Arlon fut remise en 1948 à Mme Clasen par M. Marcel Heuertz, Directeur des Musées de l'Etat, qui l'avait trouvée dans l'herbier de Tinant, où elle servait d'enveloppe.

VII c 3) FRANÇOIS-LAURENT RANSONNET

naquit à Arlon le 13. 10. 1758. Licencié en droit de l'Université de Louvain, il fut inscrit le 14. 11. 1782 au tableau des avocats près le Conseil Provincial de Luxembourg.*)

Le 31. 3. 1784 il fut désigné pour remplir la charge d'échevin des ville et prévôté de sa ville natale.⁷⁾ Ce poste lui valut bien des soucis lorsqu'un grand incendie frappa Arlon en 1785. Nous avons repéré la signature de François-Laurent Ransonnet sur une lettre adressée le 15. 7. 1789 au Département des Ecoles normales, dans laquelle il est question entre autres de l'état désastreux du domaine de la ville d'Arlon à la suite dudit incendie.

Le 17 octobre de la même année Ransonnet envoya au Département des Ecoles normales une requête déclarant qu'ayant perdu la plus grande partie de sa fortune par l'incendie de la ville d'Arlon, les revenus de son échevinage ne lui suffisaient pas pour l'entretien de sa famille. Insistant sur ses connaissances de l'allemand, du français et du latin, il se croyait qualifié pour briguer la place de directeur aux écoles normales du quartier d'Arlon.⁸⁾

Sept jours plus tard il fut élu député aux Etats comme représentant du Magistrat d'Arlon.

En décembre 1789 nous le trouvons parmi les six députés chargés de donner les ordres concernant le réquisitionnement des chevaux et voitures nécessités pour l'évacuation des fonctionnaires du Gouvernement central de Bruxelles et la retraite des troupes refoulées par les révolutionnaires brabançons.⁹⁾

A peine le vice-chancelier de Cour et d'Etat, J.-Ph. de Cobenzl était-il arrivé à Luxembourg (16. 1. 1790), qu'il reçut les députés des Etats pour les prier de lui remettre le plus tôt possible un aperçu des ordonnances de Joseph II qu'ils désiraient voir redressées. Ransonnet fut un des co-signataires des représentations que les Etats étaient en mesure de remettre déjà cinq jours plus tard à Cobenzl.

*) Dans une lettre du baron P. Nothomb adressée à Madame Clasen-Ransonnet il est dit que François-Laurent était en 1782 capitaine au régiment autrichien de Murray. L'expéditeur n'a-t-il pas confondu avec le frère de François-Laurent, Paul-Romain, qui précède?